



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Solopol EXTRA

Cette FDS n'est pas obligatoire au titre du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et est fournie à titre d'information uniquement.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	Solopol EXTRA
<b>Numéro du produit</b>	SCU30ML, SCU2LT, SCU4LTR, SCU30MLWW, 35575, 35577

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	Détergent pour les mains.
---------------------------------	---------------------------

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	SC Johnson Professional GmbH Mies van der Rohe Business Park Gebäude B1 Girmesgath 5 D-47803 Krefeld Deutschland +31 13 456 1915 info.probnl@scj.com
--------------------	---

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	Non applicable.
<b>Numéro d'appel d'urgence national</b>	Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons Belge : 070 245 245 (à partir du Luxembourg : 8002-5500)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

<b>Dangers physiques</b>	Non Classé
--------------------------	------------

<b>Dangers pour la santé humaine</b>	Non Classé
--------------------------------------	------------

<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non Classé
-------------------------------------	------------

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Mentions de danger</b>	NC Non Classé
---------------------------	---------------

<b>Remarques d'étiquetage</b>	Ce produit cosmétique est régi par la réglementation CE n°1223/2009 (telle que modifiée), et est donc exempté de la création d'une Fiche de Données de Sécurité du règlement CE n°1907/2006 (telle que modifiée). Il est également exempté de règles relatives à l'étiquetage et la classification et l'emballage du règlement CLP (CE) N° 1272/2008.
-------------------------------	---

##### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## Solopol EXTRA

### 3.2. Mélanges

<b>INCI</b>	AQUA (WATER), JUGLANS REGIA (WALNUT) SHELL POWDER, SODIUM LAURETH SULFATE, LAURETH-6, SULFATED CASTOR OIL, SODIUM CHLORIDE, OLEIC ACID, GLYCERYL OLEATE CITRATE, CITRIC ACID, SODIUM BENZOATE, TITANIUM DIOXIDE, XANTHAN GUM, PARFUM (FRAGRANCE), CELLULOSE GUM, ALOE BARBADENSIS LEAF EXTRACT, POTASSIUM SORBATE
-------------	---

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Non pertinent. Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Non pertinent.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact cutané</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucune recommandation particulière.
------------------------------------	-------------------------------------

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Produits de combustion dangereux</b>	Pas de produits de décomposition dangereux connus.
---	--

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.
--	---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec les yeux.
----------------------------------	----------------------------------

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.
--	--

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Solopol EXTRA

**Méthodes de nettoyage** Rincer le déversement à grandes eaux. Eviter la contamination des bassins et cours d'eau en lessivant l'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stable à température ambiante normale.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Non pertinent.

**Protection des yeux/du visage** Non pertinent.

**Mesures d'hygiène** Non pertinent.

**Protection respiratoire** Aucune recommandation particulière.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide visqueux.  
**Couleur** Beige.  
**Odeur** Fragrance.  
**pH** pH (solution concentrée): 3.9-4.8  
**Densité relative** 1.025-1.080 @ 20°C

### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Aucun.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Solopol EXTRA

**Possibilité de réactions dangereuses**      Aucun connu.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**      Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles**      Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**      Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Information générale**      "Formule déclarée sûre à l'utilisation par un toxicologue par une évaluation de la sécurité produit selon la Réglementation Européenne des Produits Cosmétiques et d'Hygiène corporelle (CE) n° 1223/2009(telle que modifié). Selon les connaissances actuelles sur les propriétés des composants de la formule, des effets nefastes ne devraient pas se produire sur la santé humaine dans des conditions normales d'utilisation. L'analyse des données des réclamations clients confirme que le produit est sûr à l'utilisation." Les résultats du Patch Test de 48 heures démontrent que le produit est "non-irritant".

**Inhalation**      Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion**      Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané**      Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire**      Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**      Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité**      Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

**Demande chimique en oxygène**      627 mg/g

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation**      Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité**      Le produit est soluble dans l'eau.

## Solopol EXTRA

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Indications de transport routier** Non classé

**Indications de transport ferroviaire** Non classé

**Indications de transport maritime** Non classé

**Indications de transport aérien** Non classé

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Solopol EXTRA

### Législation UE

Ce produit cosmétique est régi par la réglementation CE n°1223/2009 (telle que modifiée), et est donc exempté de la création d'une Fiche de Données de Sécurité du règlement CE n°1907/2006 (telle que modifiée). Il est également exempté de règles relatives à l'étiquetage et la classification et l'emballage du règlement CLP (CE) N° 1272/2008.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Commentaires sur la révision</b>	Changement de formule
<b>Date de révision</b>	19-04-21
<b>Révision</b>	8
<b>Remplace la date</b>	08-01-19
<b>Numéro de FDS</b>	20741

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.